

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL516

présenté par
Mme Regol, M. Iordanoff et M. Lucas

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 65 à 69.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les écologistes proposent par cet amendement la suppression de la possibilité d'activer à distance et à l'insu de la personne des appareils électroniques aux fins de procéder à sa géolocalisation en temps réel. Cette possibilité est en effet attentatoire aux droits et libertés, notamment à la vie privée, étant beaucoup plus intrusive que les techniques aujourd'hui autorisées, sans qu'il ne soit démontré qu'elle bénéficierait substantiellement aux enquêteurs.